

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-7-6-3

Séance du vendredi 11 juillet 2014

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE BIOLOGIQUE DU NIEDERWALD A COLMAR**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la demande de la ville de Colmar en date du 9 avril 2014
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU les délibérations de la Commission Permanente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne Monsieur Eric STRAUMANN pour siéger au sein du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Biologique du Niederwald à COLMAR.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions